



FÉDÉRATION LAITIÈRE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2010



Table des matières Prolait – Fédération Laitière

1. Avant-propos	2
2. L'année agricole 2010	3
3. Economie laitière suisse en 2010	4
3.1 Production et mises en valeur	4
3.2 Commerce extérieur	5
3.3 Interprofessions fromagères	5
3.4 Interprofession du Lait (IP Lait)	7
3.5 Politique agricole et conditions - cadres	8
4. Activités de PROLAIT Fédération Laitière	9
4.1 Prolait en chiffres	9
4.2 Gestion des quantités	10
4.3 Pool Prolait	11
4.4 Vie des sociétés	12
4.5 PROLAIT – Plateforme laitière de Suisse occidentale & OP Prolait SA	13
4.6 Activités diverses	13
5. Activités des organes de la Fédération	14
5.1 Assemblée ordinaire des délégués	14
5.2 Assemblée extraordinaire des délégués	14
5.3 Conseil des présidents de cercles	14
5.4 Conseil d'administration	15
6. Organes et Direction	15
6.1 Conseil d'administration	15
6.2 Présidents de cercles	15
6.3 Commission de recours en matière de gestion des quantités	15
6.4 Commission « lait de fromageries artisanales »	16
6.5 Commission de gestion	16
6.6 Délégués IPG & IPVMO	16
6.7 Direction et collaborateurs	16

1. Avant-propos

LA VOLONTÉ DE METTRE EN PLACE DES RÈGLES MINIMALES FAIT DÉFAUT

Pour les Présidents de cercles, le Conseil d'administration ainsi que l'administration de Prolait, l'année 2010 a été une année fournie et intense. Lors de nombreuses séances ordinaires et extraordinaires, de nouvelles décisions ont été prises pour agir précisément à temps sur le marché du lait. Ceci toujours dans le but d'obtenir le maximum pour nos producteurs.

Prolait s'est également investie à fond sur le plan politique et sur le marché, ceci ayant pour but la stabilisation du prix du lait. « Motion Aebi, 15 ct pour le fromage ».

L'année a été marquée par de nombreuses négociations de prix, car il y avait d'une part une pression de la montagne de beurre, et d'autre part, les fonds manquants de la caisse Fédérale ne pouvant assurer le 100% de la compensation via la « loi chocolatière ».

Nous avons derrière nous une année 2010 truffée de rebondissements pour l'agriculture. Le prix misérable du lait de centrale est lié, pour de nombreuses familles, à des

pertes de revenus dramatiques. L'existence de beaucoup d'exploitations agricoles est de plus en plus menacée.

« L'existence de beaucoup d'exploitations agricoles est de plus en plus menacée. »

ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE AVEC L'UE

Que faut-il encore pour que le Conseil fédéral se retire de ces négociations en vue d'un accord de libre échange qui va mener notre agriculture à la ruine ?

Nous avons une position ferme et déterminée, d'ailleurs c'est aussi celle de l'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort « ASSAF », de persuader le Conseil fédéral d'abandonner ces négociations de libre échange.

RÉVISION DES PAIEMENTS DIRECTS

La révision du système des paiements directs entreprise par l'OFAG englobe aux points exigés par Prolait et l'USP des carences qui doivent être comblées ou corrigées.

1. La production des denrées alimentaires doit être renforcée
2. La protection de l'environnement et des animaux doit être maintenue, mais pas accrue
3. Les contributions pour les unités de gros bétail « UGBFG », ainsi que les contributions pour l'élevage dans des conditions difficiles doivent être maintenues
4. Le travail doit davantage être pris en considération

COORDINATION AVEC LA FPSL

La FPSL se concentre sur son rôle de défendre tous les producteurs de lait et coordonner l'ensemble au niveau de l'Interprofession du lait. Par l'entremise de notre Président Peter Gfeller, elle a défendu les producteurs sur des points importants au sein du comité de l'IP lait. Malheureusement, encore et encore, une partie des producteurs ne suivent pas les lignes stratégiques communes... En 2009, la gestion des volumes de production était basée sur le principe du responsable – payeur proposé par la FPSL. Malheureusement, elle fut bafouée par une partie de producteurs et de transformateurs.

En 2010, l'IP lait renonce à une gestion des quantités, la goutte qui fait déborder le vase et Prolait décide de sortir de cette organisation qui ne répond pas à ses objectifs. Dans ce contexte, la FPSL continue à fédérer et à participer à l'évolution de l'économie laitière. Sur le plan opérationnel, elle défend les producteurs au niveau du marketing, de l'économie et de la politique, « Motion Aebi ».

AVENIR

Lors de la séance extraordinaire du 14 juin, nous avons décidé avec une grande majorité, de créer un fonds d'investissement Prolait, « Je tiens tout d'abord à remercier les délégués pour leur confiance ». Je rappelle que le fonds d'investissement doit servir à financer des projets susceptibles d'apporter des plus-values et d'améliorer la mise en valeur du lait. Nous y travaillons et les Présidents de cercles viennent d'être mis au courant de l'avancement des travaux. Il faut donc agir ensemble dans l'intérêt commun de nos producteurs de lait.

Chères Productrices, Chers Producteurs, votre fédération continue à se battre pour une gestion des volumes de lait, mais aussi pour apporter des plus-values dans notre région pour que la situation s'améliore rapidement.

« Agissons ensemble dans l'intérêt de nos producteurs de lait. »

*Benjamin Henchoz
Président*

2. L'année agricole 2010

L'année 2010 a connu un démarrage tardif. Après un hiver rigoureux et de fortes précipitations de neige, le temps a été instable et humide durant le printemps et le début de l'été, rendant difficile la récolte du fourrage et réduisant les quantités et la qualité du blé récolté.

En juillet, notre région a souffert du sec. En revanche, l'automne a été idéal pour les cultures de betteraves ainsi que pour la maturation des fruits à pépins et du raisin, avec des nuits froides et un bon ensoleillement. Si la production végétale de l'année a été relativement bonne, le bilan de la production animale, volaille exceptée, est en revanche beaucoup plus sombre.

Globalement, la valeur de la production agricole a reculé de quelque 3,3% en 2010 alors que la valeur ajoutée nette a même diminué de près de 9,2% pour tomber à 1,653 milliards de francs. Cette évolution est préoccupante et révèle la précarisation que subissent bon nombre d'exploitations agricoles.

La récolte du **fourrage** a été rendue difficile en raison du temps instable enregistré au printemps. En juillet la pousse de l'herbe a été stoppée par le sec de juillet. En fin de saison, les conditions climatiques favorables ont permis toutefois de disposer de fourrage en suffisance dans la plupart des régions. Sur les alpages, malgré des conditions climatiques extrêmes, avec du froid et de l'humidité en début de saison auxquels ont succédé chaleur et sec dès le mois de juillet, la saison a été globalement satisfaisante.

La récolte de **céréales** a été nettement plus faible en 2010 que l'année précédente, en raison de conditions climatiques défavorables. La récolte a été inférieure de 11% par rapport à 2009, avec 372'000 tonnes de **céréales panifiables** récoltées. Les **céréales fourragères** ont enregistré une nouvelle baisse de 5% pour les volumes de blés fourragers et de 8% pour l'orge.

Si les surfaces de **colza** ont légèrement progressé, en revanche, compte tenu de rendements plus faibles cette année 2010, la récolte a été de 1% inférieure à celle de l'année précédente avec 65'500 tonnes.

La récolte de **pommes de terre**, bien qu'inférieure à l'année record 2009, a été bonne et a atteint 421'000 tonnes. Les surfaces cultivées ont perdu 2,9% par rapport à l'année précédente et s'établissent à 10'889 ha. Avec des stocks raisonnables et des prix légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente, la branche demeure confiante. Suite à 2 années records, le quota de **betteraves sucrières** a été

réduit en 2010 de 10%, pour être fixé à 210'000 tonnes. Grâce à un automne splendide, les teneurs en sucre ont été exceptionnellement hautes, ce qui a engendré un léger dépassement du quota.

Dans les **produits maraîchers**, les conditions météorologiques extrêmes ont engendré un approvisionnement du marché plutôt irrégulier. Les prix ont toutefois progressés par rapport à l'année précédente, malgré les bas prix d'importation dus à un taux de change défavorable.

La **production fruitière** a enregistré un recul important mais la récolte a été d'excellente qualité grâce à un temps automnal idéal. Pour les mêmes raisons, la maturation du raisin et les vendanges ont pu se faire dans des conditions idéales, ce qui promet un excellent millésime.

Le marché du **bétail de rente** a été sous pression tout au long de l'année, avec des vaches vendues à moins de 3'000 francs. La situation catastrophique du marché du lait de centrale n'est certainement pas étrangère à cette situation. Le fait que la Confédération ait supprimé ses contributions pour les bêtes exportées ainsi que le taux de change défavorable ont également influencé négativement ce marché. Pour le marché des vaches de réforme, malgré une offre plus faible que la demande, les prix sont restés à des niveaux plutôt bas, notamment en raison du déblocage des importations.

Le marché du **bétail d'égal** a connu d'importantes fluctuations, mais sur l'année, globalement, les quantités et les prix ont été équivalents à ceux de l'année précédente. Le marché des **veaux** a lui aussi connu d'importantes fluctuations de prix tout au long de l'année.

En raison d'une offre excédentaire durant toute l'année, le marché du **porc** est demeuré très lourd avec une forte pression sur les prix. Comme dans d'autres secteurs, un marché déséquilibré, sans gestion de l'offre, engendre un effondrement des prix.

Dans un marché porteur, le **poulet** suisse a poursuivi sa progression. En 2010, la production a augmenté encore de 5,5%. En Suisse, la consommation de volaille, qui était estimée à 11 kg par habitant a, pour la première année, dépassé la consommation de viande de bœuf. Comme la production indigène couvre à peine 50% de la consommation totale, le potentiel de croissance demeure important. Quant au marché des **œufs**, la vente d'œufs indigènes a progressé de l'ordre de 5% en 2010, mais avec d'importantes fluctuations de consommation parfois difficiles à gérer.

3. Economie laitière suisse en 2010

La situation du marché n'a guère évolué cette année et les constats faits à la fin de l'année 2009 peuvent malheureusement être repris dans leur intégralité. La production laitière nationale a poursuivi sa croissance dans un marché saturé, ce qui a inexorablement engendré une progression des excédents de matière grasse et une forte pression sur les prix à la production.

L'interprofession du lait, constituée pour stabiliser le marché, n'a pas été en mesure de prendre les décisions et de les faire appliquer pour mettre un frein à cette surproduction de beurre. Les producteurs de lait de centrale ont payé le prix fort de cette incapacité à résoudre le problème de ces excédents de beurre, avec un prix du lait à la baisse, et des retenues pratiquées pour dégager ces volumes excédentaires. Cette situation est inacceptable, à plus forte raison que la situation sur le marché international a évolué de façon favorable et que les consommateurs apprécient la qualité de nos produits laitiers.

La perte de la valeur ajoutée engendrée par cette situation de chaos est préjudiciable à l'ensemble de la filière.

Heureusement, dans le secteur fromager et en particulier pour les sortes bien organisées avec une réelle gestion des quantités, le marché a évolué positivement, malgré un cours de change défavorable et sans concessions sur les prix à la production. Comme quoi des solutions existent faut-il avoir la volonté de les mettre en application.

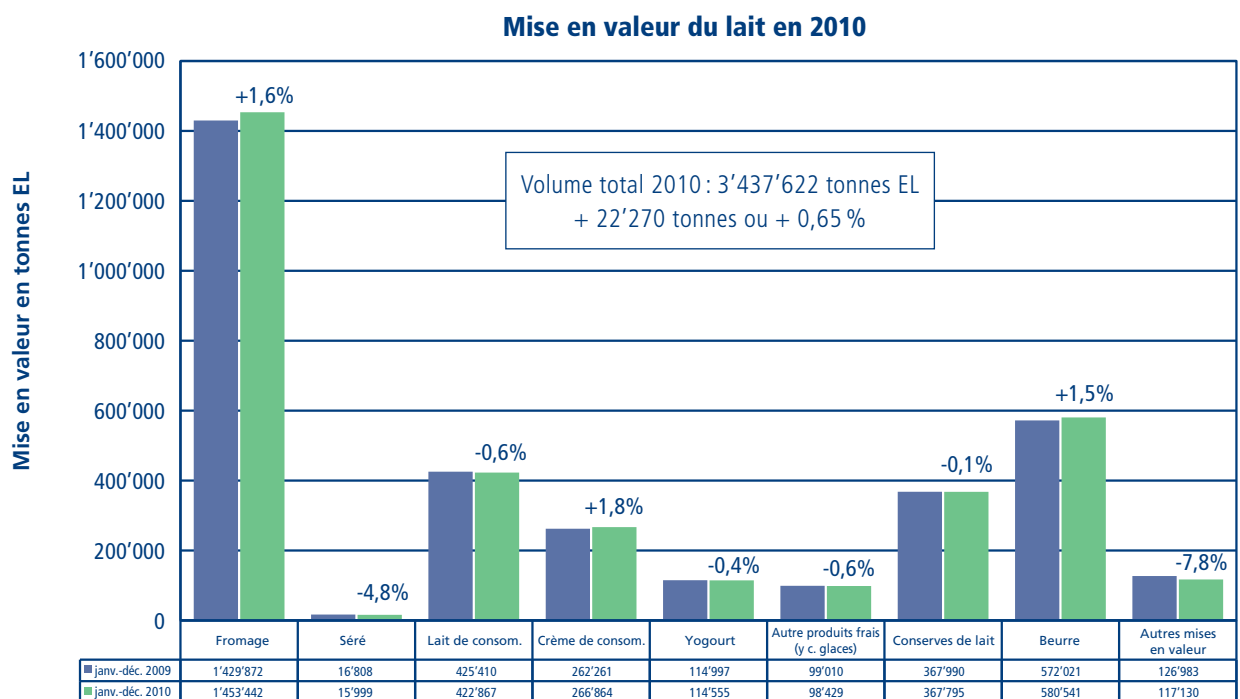
3.1 PRODUCTION ET MISE EN VALEUR DU LAIT

Durant l'année 2010, la production nationale de lait a encore augmenté de 0,7% par rapport à l'année précédente pour atteindre **3'438 mio de tonnes**.

La transformation de ce volume de lait en différents groupes de produits n'a que peu varié en 2010 par rapport aux chiffres de 2009 (voir graphique annexé).

Avec 42% de la quantité totale de lait transformé, le fromage reste le produit phare incontesté des produits laitiers. La part d'équivalent lait transformée en fromage a encore progressé de 23 mio d'équivalent lait (EL) ou 1,6% par rapport à l'année précédente. Sans surprise, le beurre est au deuxième rang avec 16,9% en augmentation de 8,5 mio d'EL ou 1,5%.

À la troisième place, suit le lait de consommation avec 12,3%, en diminution de 2,5 mio d'EL ou 0,6%. En raison de la baisse des teneurs en matière grasse liée à la standardisation du lait, la consommation globale de lait a progressé mais avec un taux de matière grasse inférieur. Si tendanciellement cette augmentation de consommation peut être saluée, la diminution de la teneur moyenne en matière grasse vient encore charger les stocks de beurre déjà pléthoriques. Dans les différents autres groupes de produits, notons encore



les conserves avec 10,7% (-0,2 mio d'EL ou -0,1%) et la crème de consommation avec 7,8% (+4,6 mio d'EL ou +1,8% de lait transformé).

Tendanciellement sur une vision pluriannuelle, ce sont plutôt les produits à faible valeur ajoutée, comme le beurre et la poudre de lait, qui ont augmenté, à l'exception des fromages qui évoluent positivement avec une bonne valeur ajoutée.

Production Fromagère

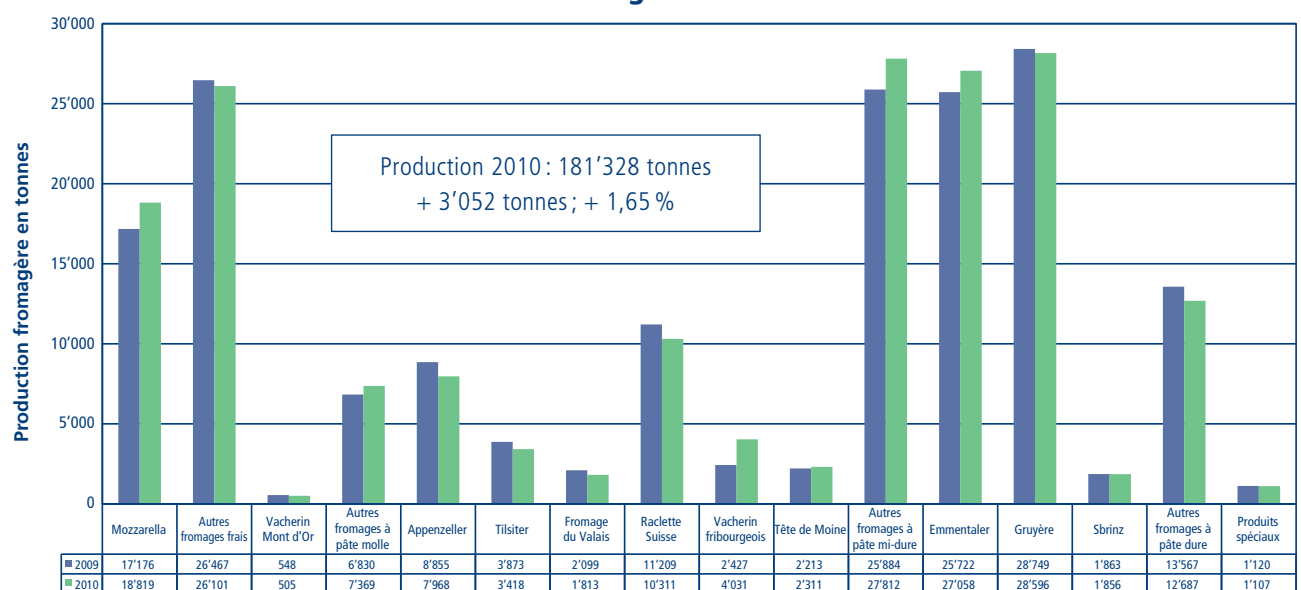
La production fromagère totale, après un léger fléchissement en 2009, a repris la pente ascensionnelle avec une production totale de 181'328 tonnes, qui représente une augmentation de 3'052 tonnes ou 1,7% par rapport à l'année précédente. Malgré un léger fléchissement de la production, le Gruyère AOC, avec une production

de 28'596 tonnes (-153 tonnes ou -0,6%), a conservé la première place des fromages fabriqués en Suisse. Suit l'Emmentaler AOC, avec 27'058 tonnes (+1'336 tonnes ou 5,2%). L'interprofession de l'Emmentaler AOC vit une période de profonde turbulence en raison d'un manque de cohésion au sein de la filière. Ce sont malheureusement une nouvelle fois les producteurs de lait qui feront, les premiers, les frais de cette mésentente.

Les sortes de fromages dont la production a le plus fortement progressé en 2010 sont la mozzarella (+1'643 tonnes), l'Emmentaler AOC (+1'336 tonnes), le Raclette suisse (+537 tonnes) et les autres fromages à pâte mi-dure, maigres à quart-gras (+534 tonnes).

Les fromages qui ont quant à eux connu un recul important sont : les autres fromages à pâte dure demi-gras à gras (-1'511 tonnes), le serré (-594 tonnes) et les fromages pour la fonte (-304 tonnes).

Production fromagère suisse 2009-2010



3.2 COMMERCE EXTÉRIEUR

Depuis quelques années déjà, la balance commerciale du fromage évolue négativement avec des importations plus importantes que les exportations. En 2010, les exportations de fromages ont progressé de 1'560 tonnes alors que les importations augmentaient elles de 2'791 tonnes. L'évolution du taux de change est naturellement un élément important qui a une incidence sur cette évolution.

Au total, les exportations ont atteint 63'607 tonnes alors que les importations ce sont élevées à 46'892 tonnes.

À relever que cette évolution n'est pas inévitable et pas uniquement liée au prix des produits. Nous en voulons pour preuve l'évolution des exportations du Gruyère AOC qui, malgré un prix élevé et un taux de change défavorables, ont progressé de pratiquement 10%.

3.3 INTERPROFESSIONS FROMAGÈRES

Interprofession du Gruyère

La filière du Gruyère, par une gestion stricte de sa situation sur le marché, a réalisé une très bonne



année 2010. La production a été stable à environ 28'600 tonnes. Les exportations ont battu un nouveau record à 11'967 tonnes, dont 7'501 dans l'Union européenne. Les stocks, surtout sur le 2^e trimestre, n'ont jamais été aussi bas par rapport aux prévisions. Néanmoins, lors des premiers mois de l'année, des signaux d'alarme ont été lancés par les affineurs avec le risque évident d'une production trop importante sur les mois d'avril à mai. Dans un premier temps, les fromagers et les producteurs ont été avertis par lettre de cette

situation. Dans un second temps, ne pouvant attendre les effets de la mise en place des fluctuations saisonnières, l'IPG a décidé, fin avril, d'introduire une limite semestrielle de fabrication. Cette décision a eu pour effet, vu le semestre déjà bien engagé, qu'un certain nombre de sociétés a dû, soit dégager le lait excédentaire sur le marché d'exportation à des prix du lait situés entre 28 et 35 ct./kg, soit trouver d'autres solutions telles que l'adaptation des troupeaux ou la fabrication de spécialités. Au final, le volume de fabrication de Gruyère du 1^{er} semestre 2010 a été abaissé d'env. 700 tonnes par rapport à l'année précédente.

Face aux difficultés du marché du lait d'industrie et à l'augmentation des stocks de beurre, l'IP lait a décidé d'introduire une contribution solidaire appliquée sur l'ensemble des producteurs, y compris dans les fromageries. Après des discussions mouvementées au niveau national (Fromarte représente à elle seule toute la filière fromagère à l'IP lait !) et au niveau régional, une perception de 1,5 ct./kg a été appliquée dans la filière du Gruyère, soit 1,2 ct./kg à charge des producteurs et 0,3 ct./kg des fromagers, retenus finalement sur les mois de mai et juin 2011.

La Commission « qualité » de l'IPG a été dotée d'une nouvelle structure. Son but est d'intervenir le plus tôt possible lors de problème dans les fromageries. M. Romane Botteron, de la Sagne NE, en est membre.

L'IPG a organisé cinq assemblées des délégués en 2010, soit les 29 janvier, 28 avril, 16 juin, 27 septembre et 25 novembre. Les discussions et décisions ont notamment été les suivantes :

- Adaptation du prix du lait indicatif en fonction du prix de la valorisation de la matière grasse et de l'évolution du fonds de soutien de l'IP lait (dès janvier 2010) ;
- Maintien des volumes de production à 100% avec introduction rétroactive d'une limite semestrielle de fabrication pour 2010 (basée sur la moyenne de production 2007 et 2008).
- La taxe en cas de production excédentaire de Gruyère a été fixée à fr. 7.-/kg ;

- En septembre, le principe de limite de fabrication semestrielle a été confirmé pour 2011 avec baisse de 2% du volume de fabrication de janvier à juin 2011 pour toutes les fromageries (min. 48%). Le calcul du volume semestriel de fromage se base sur la moyenne des années 2006 à 2008. Les fluctuations saisonnières sont maintenues ;
- Le moratoire sur les robots de traite a été reconduit pour deux nouvelles années, soit jusqu'en 2013 ;
- Au comité de l'IPG, M. René Pernet a remplacé M. Patrick Freymond pour le collège des fromagers ; du côté des affineurs, MM. Thomas Raemy et Othmar Dubach ont remis leur mandat ; MM. Gilbert Roux et Gilles Margot les remplacent.

Le prix indicatif du lait payé aux producteurs a été adapté de -0,1 ct./kg dès le 1^{er} mai à cause l'adaptation du fonds d'intervention de l'IP lait de 1 ct. à 0,5 ct. Pour les besoins du dégageement des stocks de beurre excédentaires, une contribution de 1,2 ct./kg a été payée par les producteurs en mai et juin 2010 ; les fromagers ont, pour leur part, payé 0,3 ct./kg pour la même cause. A noter que le prix indicatif du lait au 1^{er} janvier 2011 comprend une contribution de 0,8 ct./kg pour la mise en valeur des surplus de matière grasse, perçue durant l'année 2010 déjà.

Production totale effective de Gruyère AOC

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Quantité (t)	28'148	28'883	28'710	28'564	28'749	28'596*
Evolution	+ 3,3%	+ 2,6%	- 0,6%	- 0,6%	+ 0,6%	- 0,5%

Source : IPG, Pringy / * estimation

Reconnaissance des AOC

La Suisse et l'Union européenne ont signé en juillet 2010 un accord concernant la reconnaissance mutuelle des appellations d'origine contrôlée (AOC) et indications géographiques de provenance (IGP). C'est la fin de négociations difficiles pour les filières fromagères suisses dans lesquelles il a fallu laisser de côté la question de l'Emmental. Dès 2011, 22 produits AOC et IGP suisses, dont le Gruyère AOC et l'Etivaz AOC, ont le même niveau de protection en Europe

À partir de	janvier 07	nov. 07	juillet 08	janvier 09	janvier 10	janvier 11
Prix indicatif (ct./kg lait) payé aux producteurs (sans la prime de non-ensilage)	76,64	81,64	82,64	82,14	80,04	79,94
Prix du fromage (sortie fromagerie) en francs par kilo fromage	8,76	9,40	9,40	9,40	9,40	9,40
Contribution à l'IPG en francs par kilo fromage	-.75 ⁵	-.80	-.80	-.80	-.80	-.80

La contribution de la filière à l'IPG est perçue entre le départ des meules de la fromagerie et l'arrivée de celles-ci chez l'affineur.

que les 800 produits enregistrés dans l'UE. Il s'agit d'une étape très importante, de l'avis de l'OFAG qui a mené à bien ce dossier avec l'aide des filières.

Interprofession du Vacherin Mont-d'Or

Le bilan provisoire de la saison 2010/2011 table sur une production d'environ 550 tonnes, en baisse d'environ 20 tonnes par rapport à la saison précédente qui a été qualifiée d'exceptionnelle. La saison, à son début, a été très timide à cause des conditions météorologiques défavorables pour le produit. Les exportations sont en baisse.

La filière du Vacherin Mont-d'Or comporte 13 fromageries reconnues (-1, Le Solliat), 4 affineurs, 6 fabricants-affineurs et plus de 250 producteurs de lait. Le lait fourni est d'environ 3,7 mio de kilos.

Le Vacherin Mont-d'Or a été malheureusement débouté au Tribunal fédéral dans l'affaire qui l'opposait au fromage saint-gallois « Förs-terkäse ». Cela signifie que des fromages d'aspect similaire peuvent être produits simplement en changeant de nom. Cela veut aussi dire que la législation sur les AOC doit être renforcée pour mieux protéger les filières qui font cette démarche identitaire et exigeante. Il faut que la répression des fraudes soit centralisée.



Interprofession de l'Etivaz

La production de fromage L'Etivaz est restée stable en 2010 par rapport à 2009, soit à **445 tonnes**. 16'266 meules (+ 182) ont été taxées à une moyenne de 18,94 points (18,88 en 2009). Sur les 69 producteurs livrant à la Coopérative, 5 ont obtenu la note maximale de 20 points. 6 producteurs sont fabricants d'Etivaz Bio, soit env. 38 tonnes (+ 12 t.). Prolait a octroyé une quantité additionnelle de 1,51 mio kg de lait aux producteurs de cette filière pour adapter les droits de produire aux besoins du marché.

En collaboration avec Prolait, la Coopérative des producteurs et fabricants du fromage L'Etivaz a adopté, fin 2010, un **nouveau règlement de gestion des quantités de fromage** valable dès la saison 2011, clarifiant ainsi la question de l'attribution des quotas et leur transfert.

La traditionnelle **désalpe** de l'Etivaz a eu lieu le 2 octobre 2010.



Interprofession du Maréchal

Les ventes de « Maréchal » ont augmenté de 12 tonnes par rapport à 2009 et s'établissent à **317 tonnes** dont 125 sont exportées. Les 14 producteurs livrant à la fromagerie de Granges-Marnand propriété de la famille Rapin ont produit 3,55 mio de kilos de lait (+ 250'000 kg). Tout le lait est mis en valeur sur place et aucune quantité n'a été revendue à l'industrie.



L'année 2010 peut être qualifiée, pour cette filière, de très bonne, avec maintien du prix du fromage et du lait, augmentation des parts de marché en Suisse et nouvelle production de beurre « Le Maréchal ».

Swiss Cheese Awards 2010 (Neuchâtel)

Lors de sa dernière édition qui s'est tenue du 30 septembre au 3 octobre 2010 à Neuchâtel, les « Swiss Cheese Awards » ont été un succès pour les fromagers de notre région. Nous pouvons citer l'obtention des plus hautes distinctions dans les catégories suivantes :

Gruyère AOC, meilleur fromage suisse :

VILLARIMBOUD, M. Philippe Dénervaud

Gruyère AOC d'alpage :

Alpage du Cerney, M. Simon Renaud

Vacherin Mt-d'Or AOC :

LE BRASSUS, M. René Piguet

Bleu (Bleuchâtel) :

LES PONTS-MARTEL, M. Didier Germain

Prix Hôtel Beurivage :

LA JOUX-DU-PLANE, M. Blaise Christen (Gruyère AOC)

Nous félicitons également les fromagers et producteurs des fromageries suivantes pour l'obtention d'un diplôme: Le Cerneux-Péquignot, Bémont, les Sagnettes, Grandcour, Chesalles-sur-Oron, Baulmes, Le Lieu, Rougemont et Lurtigen.

3.4 INTERPROFESSION DU LAIT

Constituée en juin 2009, l'Interprofession du lait s'était fixée comme tâche principale de stabiliser le marché du lait de centrale. Force est de constater aujourd'hui que cet objectif n'est de loin pas atteint et que l'Interprofession du lait n'a pas répondu aux attentes des producteurs. Alors que le marché international évolue de façon favorable, en Suisse les stocks de beurre, en constante augmentation, exercent une pression intolérable sur les prix à la production.

Ce que nous craignons en début d'année 2010, s'est malheureusement vérifié: Le nouveau modèle de marché approuvé à fin 2009 n'a que peu ou pas été mis en application. Les rares mesures appliquées par l'IP Lait s'apparentent plus à un exercice pompier pour dégager un marché saturé, qu'à de réelles solutions permettant d'assainir et stabiliser le marché à moyen et long terme.

De plus, la décision prise tardivement d'exporter 3'000 tonnes de beurre au printemps 2010, selon le principe du responsable-payeur, n'a finalement été que très partiellement appliquée, ce que nous déplorons. Car, suite à la pression des organisations soumises à une taxe plus élevée, l'IP Lait a édulcoré sa mesure légitime et réduit la taxe à 2,5 ct./kg maximum, ce qui n'a permis de dégager que 2'000 tonnes sur les 3'000 tonnes de beurre prévues initialement.

Ces événements et d'autres nous donnent la fâcheuse impression qu'actuellement au sein de l'IP Lait, une minorité de producteurs impose sa vision et fait subir à la majorité les effets de son choix d'augmenter sa production.

En fin d'année 2010, l'IP Lait a décidé d'abandonner toute mesure de gestion des quantités au profit d'une segmentation du marché. Hors, cette segmentation telle que proposée, est laissée à la seule interprétation de chaque acheteur et ne résoudra pas le problème lancinant des excédents de matière grasse.

Nous regrettons ce manque de volonté de l'IP Lait de prendre les mesures nécessaires pour stabiliser le marché.

Face à cette situation, il apparaît impératif de recourir à l'aide de l'Etat pour trouver une unité au sein des producteurs. Notre fédération s'engage aux côtés de la Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL), pour que la Confédération soutienne notre économie laitière dans les mesures à prendre pour assurer un minimum de stabilité du marché à moyen-long terme. C'est l'objectif de la « Motion Aebi », que nous soutenons pleinement.

3.5 POLITIQUE AGRICOLE ET CONDITIONS - CADRES

Au niveau international, les négociations **OMC (Cycle de Doha)** sont au point mort. Nul ne sait comment va évoluer ce dossier ces prochaines années. Un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (**ALEA**) entre la Suisse et l'Union européenne est freiné, à juste titre, par une classe politique suisse dont l'opposition grandit mois après mois. Il s'agit de saluer le travail de l'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort (ASSAF-Suisse) qui, par son travail, démontre les risques très élevés sur le revenu des agriculteurs en cas de conclusion d'un tel accord; Prolait soutient pleinement cette démarche. Dans ce contexte, au lieu de négocier sur un dossier strictement agricole, le Conseil fédéral revient à l'idée de constituer un troisième dossier de négociations bilatérales en y intégrant d'autres sujets.

Le principe du « **Cassis de Dijon** » a été introduit de manière unilatérale en Suisse le 1^{er} juillet 2010 par le Conseil fédéral. Ce dernier a promis de faire économiser deux milliards de francs aux consommateurs en réduisant les entraves techniques suisses au commerce. Les premiers résultats démontrent que les prix des produits baissent que très peu pour le consommateur en raison d'une qualité plus faible que les normes suisses. Il s'agit clairement d'un auto-goal qui met en danger la production de qualité suisse, voulue par le même Conseil fédéral dans la législation agricole.

En 2006, un projet de loi a été élaboré pour réglementer l'utilisation de l'origine suisse et de la croix suisse et éviter toute utilisation abusive (**Swissness**). Pour les denrées alimentaires, le litige porte essentiellement sur la proportion de matière première suisse dans



un produit pour que celui-ci puisse être qualifié de suisse. Le dossier poursuit son cours; l'agriculture exige qu'un taux de 80% au moins soit établi.

En septembre 2010, le Conseil fédéral a discuté pour la première fois de l'orientation de la politique agricole 2014-2017. Il a parallèlement défini **l'orientation stratégique de l'agriculture et la filière agroalimentaire à l'horizon 2025** autour de quatre grands axes: sécurité de l'approvisionnement, utilisation efficace des ressources naturelles, vitalité de l'espace rural et esprit d'entreprise dans l'agriculture et la filière alimentaire.

Le dossier des **finances fédérales** a été l'occasion, pour l'agriculture, de s'engager afin d'éviter une pression à la baisse encore plus importante. Plusieurs corrections ont pu être obtenues dans le budget 2012/2013 en faveur de l'économie laitière. Pour le **budget 2011**, le supplément de non-ensilage a été fixé à 3 ct./kg mais surtout, la prime pour le lait transformé en fromage a pu être maintenue à 15 ct./kg (dépendante toutefois des volumes de lait produits). Il est regrettable que l'OFAG ne soit pas entré en matière pour que le versement des 15 ct. soit limité à la transformation de fromages ayant un taux de matière grasse minimal plus élevé qu'aujourd'hui. Cela aurait permis d'éviter la « dilution » des moyens financiers due à l'augmentation des volumes transformés et de soulager quelque peu le marché du beurre.

La nouvelle **loi sur l'agriculture vaudoise** est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Elle favorise en particulier les projets collectifs ou régionaux qui doivent permettre aux agriculteurs d'agir en entrepreneur tout en répartissant les efforts nécessaires de manière coopérative. Elle renforce les prêts cantonaux sans intérêts accordés par le Fonds d'investissement rural (FIR).

Prolait coordonne les différents dossiers politiques avec PSL, AGORA et les chambres d'agriculture cantonales, Prométerre à Lausanne, la CNAV à Cernier et l'UPF à Fribourg. A deux reprises en 2010, une délégation de Prolait s'est déplacée au Palais fédéral à Berne pour apporter des explications concrètes aux conseillers nationaux et aux Etats.

4. Activités de Prolait Fédération Laitière

4.1. PROLAIT EN CHIFFRES

Sociétés coopératives

Laiterie (lait d'ensilage) : 101
Fromagerie (lait de non-ensilage) : 97

Fromageries

Gruyère: 66 (dont 4 avec du bio)
Vacherin Mont-d'Or: 12
Pâtes molles / spécialités : 8

Producteurs de lait

Exploitations principales : 1'422
Dont communautés d'exploitations : 56
Dont communautés partielles d'exploitations : 43
Exploitations d'estivage : 220

Par canton

	Nombre d'exploitations	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Droit de produire 2010 en mio de kg	Répartition selon les cantons
Vaud	1'212	1'013	199	193,59	74,1%
Neuchâtel	303	294	9	49,20	18,8%
Fribourg	109	107	2	16,85	6,4%
Berne	18	8	10	1,62	0,6%
TOTAL	1'642	1'422	220	261,26	

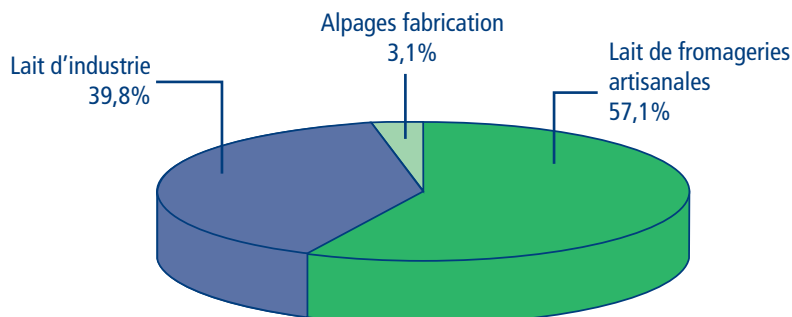
Par cercle

Cercle laitier n°	Cercles laitiers	Nombre d'expl.	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Nombre sociétés fromagerie	Nombre sociétés laiterie	Nombre producteurs individuels	Droit de produire 2010 en mio de kg
1	Morges	173	156	17	22	4	14	29,53
2	La Vallée	106	49	57	6	0	20	13,18
3	Orbe	79	71	8	8	8	7	15,57
4	Yverdon	138	135	3	14	19	5	27,44
5	Grandson	101	78	23	4	5	18	15,22
6	La Brévine	149	145	4	11	0	0	23,65
7	La Vue-des-Alpes	143	138	5	6	5	57	23,66
8	Gros-de-Vaud - Lausanne	61	61	0	0	13	20	14,29
9	Lavaux	76	73	3	0	10	18	12,32
10	Oron-Mézières	97	97	0	9	5	4	19,59
11	Combremonts-Moudon	95	95	0	7	7	4	16,39
12	Payerne-Broye	107	107	0	4	8	23	16,74
13	Avenches-Broye	101	101	0	4	13	0	17,48
14	Pays-d'Enhaut	216	116	100	2	4	4	16,20
<i>Etat fin 2010</i>		1'642	1'422	220	97	101	194	261,26

Prolait compte 110 exploitations de moins à fin 2010 qu'une année auparavant, soit **4,5%** d'exploitations principales en moins. La Société de Travers a choisi de garder un contrat direct avec son ache-

teur et a quitté Prolait au 1^{er} janvier 2010. Vingt-trois communautés partielles d'exploitations ont été créées en 2010.

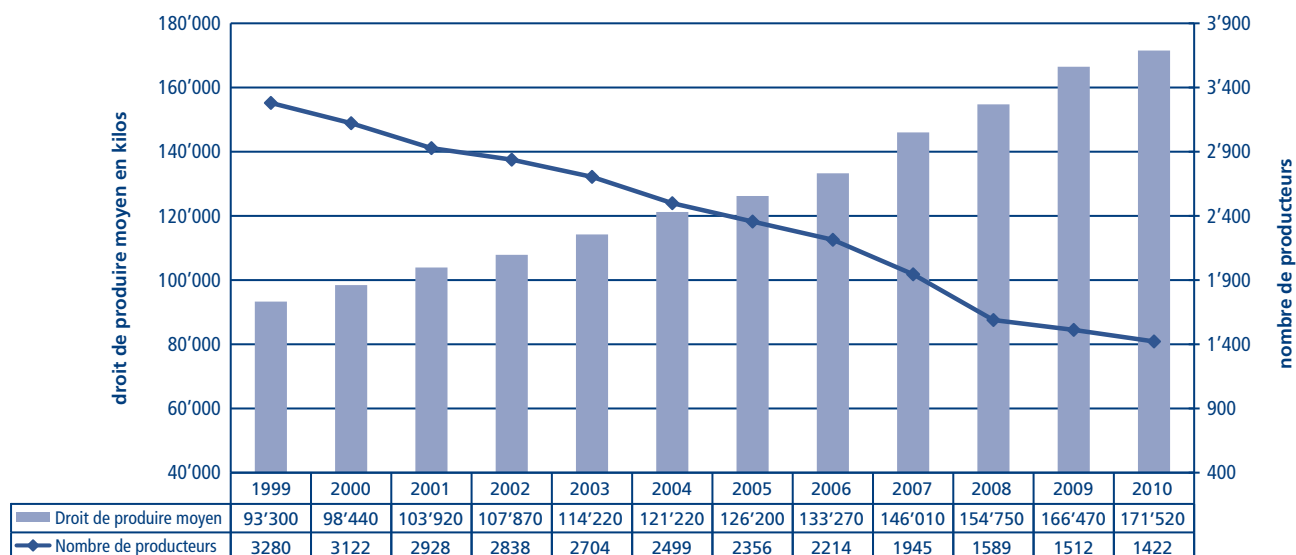
Par mise en valeur du lait



57,1% (+ 2,1%) du lait de la région Prolait a été acheminé dans les fromageries de Gruyère AOC, Vacherin Mont-d'Or AOC, pâtes molles et autres spécialités.

Evolution du nombre d'exploitations et du droit de produire moyen

(seulement exploitations à l'année)



4.2 GESTION DES QUANTITÉS

La gestion des quantités est un outil important pour Prolait. Il permet d'une part, de fixer un objectif de production à chaque exploitation en début d'année laitière et d'autre part, d'anticiper les actions à mener pour adapter, au besoin, la production sur les derniers mois de l'année. Le règlement de gestion des quantités fait l'objet d'une mise à jour annuelle, décidée dans le cadre du Conseil des présidents de cercle.

Le bouclage de **l'année 2009** s'est traduit par un solde de 4,58 millions de kilos de lait non produits par rapport au droit calculé en fin d'année. 2,68 millions de kilos de lait ont fait l'objet d'un report de décomptes roulants sur l'année 2010. Une taxe de 50 ct./kg de lait produit au-delà du décompte roulant a été perçue chez 43 pro-

	2009	2010
Quantité contractuelle de base	255,38	255,49
Quantités temporaires	-1,40	-3,07
dont réduction temporaire d'une quantité pour non-annonce (art. 22)		-0,64
dont remises à Prolait	-6,31	-7,26
dont reprises par les producteurs (locations)	4,90	4,83
Quantités additionnelles	6,68	6,16
Report du décompte roulant	2,59	2,68
Droit de produire	263,25	261,26
Quantités livrées	258,67	254,64
Solde	4,58	6,62

En millions de kilos

ducteurs pour une quantité de 113'711 kg. Après que le Conseil d'administration ait décidé d'accorder une marge supplémentaire de 5'000 kg en cas de sous-livraison non annoncée, 80 producteurs ont vu leur droit de produire 2010, malgré cela, abaissé temporairement de la sous-livraison restante non annoncée; la quantité concernée avoisine les 640'000 kg.

La **Commission de recours** en matière de gestion des quantités a traité quatre dossiers en 2010. Elle a donné raison à l'un des recourants et a confirmé les décisions prises par Prolait pour les autres. Prolait gère un « pot commun » des **transferts temporaires**. Cela signifie qu'il n'y a plus de contrats établis entre producteurs pour les soldes de quantités non produites. Prolait a enregistré, en 2010, 325 mises à disposition de quantités (-36 par rapport à 2009) pour un volume de 7,26 mio de kilos (+ 0,95 mio kg). 287 producteurs (- 105) ont, pour leur part, pris en location un volume de 4,83 mio de kilos (- 0,07 mio kg). Le pourcentage d'octroi a été fixé à 100% en 2010 (80% en 2009).

279 producteurs ont bénéficié d'une **quantité additionnelle** pour un volume total de 6,16 mio de kilos de lait. Ces quantités sont

accordées uniquement s'il existe un marché stable, essentiellement dans la filière fromagère (alpages Etivaz, alpages IPG, spécialités fromagères).

Suite aux cessations d'exploitations, 980'000 kg de quantités de base disponibles ont été **mis aux enchères** durant le mois de juillet de 2010. 359 producteurs (+47) ont participé à la mise. Le prix moyen retenu a été de 13,62 ct./kg avec une fourchette de +/- 0,4 ct. Le résultat de la mise précédente était situé entre 15,0 à 16,0 ct./kg. 146 producteurs ont pu bénéficier d'une part de la quantité mise à disposition (+ 10).

La base de données laitières, **BDlait.ch**, gérée par TSM fiduciaire à Berne, sert de plate-forme de gestion des quantités et d'information pour tous les producteurs de Prolait. Chaque société de fromagerie bénéficie de l'établissement d'un décompte par mise en valeur, très utile en cas d'adaptation temporaire des volumes. Les producteurs peuvent accéder, au moyen d'un mot de passe, aux informations concernant leur exploitation: quantité livrée mensuellement, paie de lait (Pool Prolait uniquement), droit de produire et informations fédératives.

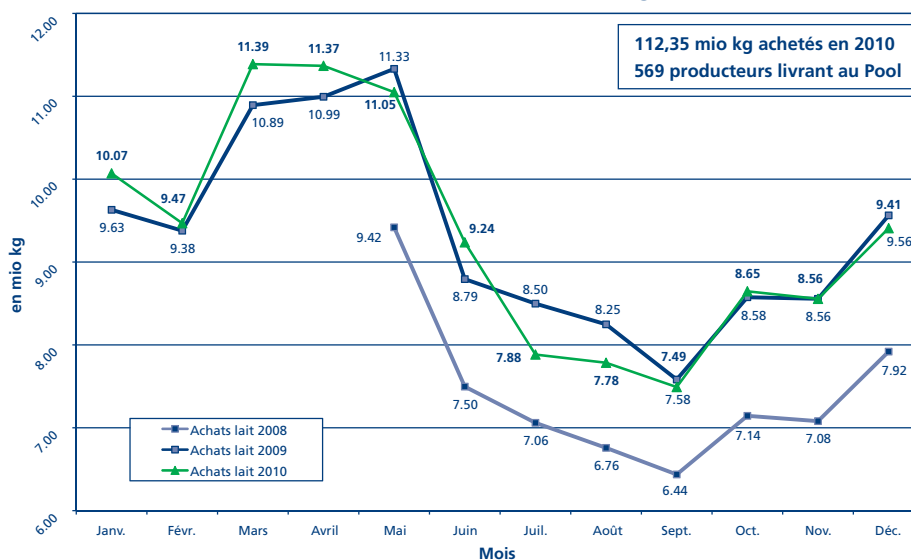
4.3 POOL PROLAIT

La quantité de lait commercialisée par le pool Prolait en 2010 (112.35 mio de kg) est pratiquement équivalente à celle de l'année précédente (+ 300'000 kg ou + 0.27%). Les livraisons mensuelles oscillent entre 11,39 mio au mois de mars et 7,58 mio au mois de septembre. Durant les mois de mai et juin, le pool Prolait a pris en charge le lait des fromageries devant restreindre leur production selon le quota semestriel de l'IPG.

Il est à relever que durant l'année 2010, une cinquantaine de producteurs ont cessé la production laitière. Ces quantités ont été reprises dans le cadre de communautés d'exploitation (CPE ou CE), ou mises à disposition temporairement des autres producteurs ou reprises pour la mise aux enchères.

En ce qui concerne la qualité, 8'926 analyses pour le contrôle qualité ont été effectuées durant l'année 2010. Pour la teneur en germes, la part des résultats conformes est pratiquement identique à celle de l'année précédente. Pour la teneur en cellules, nous enregistrons une légère amélioration. Pour le paiement à la qualité Prolait, nous avons un résultat pratiquement équilibré cette année (Fr. -6'126.-). Un tiers

Achats mensuels du Pool en mio kg de lait



environ des producteurs a donc bénéficié du bonus qualité (+0.5ct) et un autre tiers a subi une retenue (-0.5ct).

Résultats CQ

Critères	2009	2010
< 80'000 germes	97,04%	96,96%
< 350'000 cellules	93,67%	94,18%
> -0,516°C	87,36%	82,98%

Résultats qualité Prolait

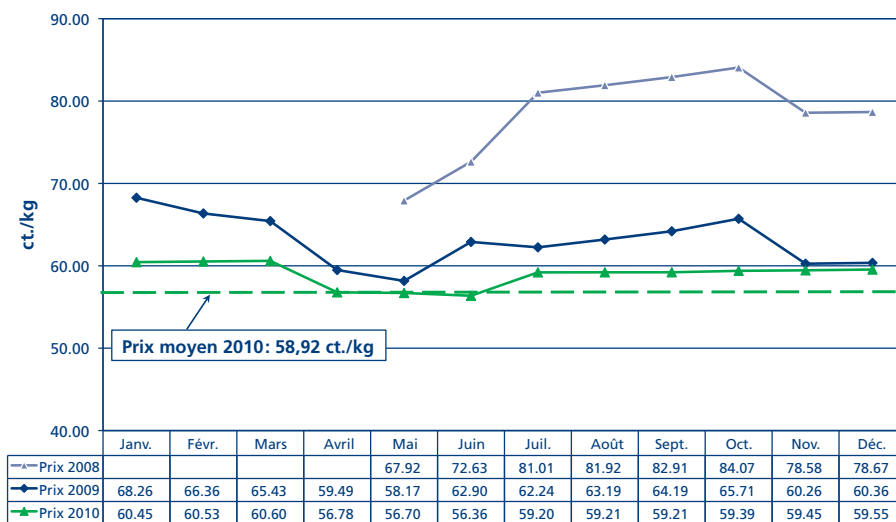
Critères	2009	2010
Cellules < 100'000	29,92%	31,51%
Cellules 100 à 199'000	43,46%	42,49%
Cellules > 200'000	26,62%	25,99%

Une offre de lait supérieure aux besoins du marché et les excédents de beurre qui en ont résulté n'ont pas permis de stabiliser le prix du lait. Le prix du lait payé par le pool Prolait en 2010 a été en moyenne de 58.92 ct./kg (sans paiement à la teneur et à la qualité, et sans contributions et cotisations). Ceci est dû pour l'essentiel à une retenue, de 4 ct./kg dès le 1.4.2010, et 3 ct./kg à partir du 1.7.2010, pour participation au dégageement des stocks de beurre. Le pool Prolait a abandonné la fluctuation saisonnière dès le 1.1.2010 et applique un nouveau barème pour le

paiement à la teneur à partir du 1.4.2010; l'indice neutre a été fixé à 10.60 (4.0% de matière grasse et 3.3% de protéine).

Malgré une situation totalement insatisfaisante, le pool Prolait poursuit son action et se bat pour obtenir un meilleur prix du lait pour ses producteurs, dans un environnement très difficile.

Prix mensuel 2008 - 2010



4.4 VIE DES SOCIÉTÉS

La Société de **fromagerie des Landes** (Le Solliat) a vécu sa première année entière sans pouvoir disposer de ses locaux. L'ancien fromager les occupe toujours et se cantonne à de multiples procédures juridiques. Le lait a été principalement acheminé dans les fromageries du Brassus, du Lieu et de Vaulion. Pour le solde (lait d'industrie), le pool Prolait l'achète. L'établissement des paies de lait est assuré par Prolait. Tous les producteurs de la **Vallée de Joux** ont été invités à une séance le 25 juin 2010 pour lancer une analyse de la situation régionale en matière d'infrastructure fromagère. Un groupe de travail, présidé par M. J.-F. Pittet, a été mis sur pied avec un représentant de chacune des cinq sociétés de fromagerie. L'objectif est de réunir, à terme, les 50 producteurs de la région dans des structures coopératives les plus rationnelles possible.

Les quatre sociétés de laiterie livrant à la **fromagerie d'Arnex** (Arnex, Agiez, Bofflens et Pompaples) ont constitué, lors d'une assemblée de l'ensemble des producteurs le 28 octobre 2010, un groupe de travail « de l'ultime chance » pour débattre d'une vision commune quant à l'avenir du site d'Arnex. Après plus de 20 séances en 2 ans pour résoudre les problèmes de ces sociétés, aucune solution n'a encore été trouvée.

La **Société de Villaz-St-Pierre** a décidé le 30 août 2010 de fusionner avec ses voisins de Lussy et Fuyens. La nouvelle société fusionnée, nommée Villaz-St-Pierre et environs, a un projet de construction

d'une nouvelle fromagerie sur un terrain à viabiliser de Villaz-St-Pierre pour un volume de 3,5 millions de kilos de lait. La société a décidé de s'affilier à la FSFL et n'est plus membre de Prolait depuis le 1^{er} janvier 2011.

La nouvelle fromagerie du **Grand-Pré** (Moudon) est en cours de construction.

La **Société de Châttonnaye** a inauguré sa nouvelle cave le 18 septembre 2010 (3'300 places). La Société du Gros-de-Vaud a inauguré, quant à elle, sa nouvelle **fromagerie à Vuarrens** le 24 septembre (opérationnelle depuis le 29 mars 2010 avec 4,3 mio kg et exploitée par M. Charles Magne, fromager). La **Société de Corcelles-le-Jorat** a aussi organisé une inauguration le 24 septembre, celle de la rénovation de sa fromagerie.

Les sociétés d'Apples, Ballens et Montricher ont accepté leur fusion le 30 novembre 2010. Ainsi est née la **Société de fromagerie du Pied-du-Jura**. Elle projette la construction d'une nouvelle fromagerie à Montricher (4,7 mio kg de lait de Gruyère). Ce projet est lié à un aspect régional (tourisme et énergie) permettant d'assurer de l'emploi dans la région et l'obtention de subventions supplémentaires de la Confédération et du canton de Vaud.

La **Société de l'Auberson** a inauguré le 16 octobre 2010 la rénovation de la fromagerie qu'elle a vendue à son fromager, M. Tyrode. La fromagerie a subi un incendie au printemps 2010 qui avait occasionné des dégâts importants.

La **Société de Pampigny** a fêté son 100^e anniversaire le 9 octobre 2010. Elle s'est félicitée de l'excellente relation qu'elle entretient avec son fromager et sa famille depuis environ 70 ans. En 1900, plus de 73 producteurs livraient environ 700'000 kg de lait dans deux fromageries. Actuellement, ils ne sont plus que 13 livreurs à la fromagerie villageoise pour un volume de 2,1 mio kg.

Au 1^{er} juillet 2010, M. David Castella, fromager, a repris l'exploitation de la **fromagerie de Provence**, après le départ de M. Cédric Fragnière.

Au 1^{er} janvier 2011, M. Peter Lanz, fromager à Sagne-Eglise NE, a cessé son activité après plus de 24 années. La **société de Sagne-Eglise** a signé un nouveau contrat avec M. Didier Germain, fromager aux Ponts-de-Martel, permettant ainsi à la production de continuer sur place. Les fromages sont désormais encavés aux Ponts-de-Martel. A **Ballens**, M. Etienne Aebischer a repris de son père Heinz, l'achat du lait des producteurs de la société. Arrivant à la retraite, M. Bernard Jaquin a cessé son activité à la **fromagerie des Parcs**. Le nouveau fromager est M. Gaëtan Pétremand.

4.5 PROLAIT-PLATEFORME LAITIÈRE DE SUISSE OCCIDENTALE & OP PROLAIT SA

L'assemblée annuelle des délégués de Prolait-Plateforme de Suisse occidentale s'est tenue le 21 juin 2010 au siège de Crema à Villars-sur-Glâne. A cette occasion, une modification des statuts, conformément aux exigences légales, a été adoptée et Monsieur René Vonlanthen, président de la FSFL a été élu au Conseil d'administration en remplacement de Jean-Pierre Stirnimann, démissionnaire. La phase de remboursements aux cantons s'effectue selon le plan établi, et arrivera à échéance en 2022.

Lors de la séance des liquidateurs du 25 mai 2010, les représentants des deux actionnaires de l'OP Prolait SA, Prolait-FL et FSFL, sont parvenus à un accord pour régler les dernières modalités de dissolution. L'OP Prolait SA est ainsi officiellement dissoute.

4.6 ACTIVITÉS DIVERSES

Les 14 **assemblées de cercles** ont eu lieu du 18 janvier au 11 février 2010. Deux nouveaux présidents de cercles ont été nommés: MM. Cédric Pittet et Jean-François Pittet.

Début 2010, les associations **vaudoises et neuchâteloises de producteurs de lait de non-ensilage** ont accepté à la quasi unanimité de se dissoudre et de créer, dans le cadre de Prolait, une commission « lait de fromageries artisanales ». Elle agit comme plateforme d'échange pour les questions relatives aux filières fromagères de la région Prolait. Ses buts et tâches principaux sont la défense des

intérêts des producteurs livrant leur lait dans les fromageries artisanales (prime de non-ensilage et prime pour le lait transformé en fromage en particulier), participer à la définition des positions sur des objets liés aux filières fromagères, assurer l'information aux sociétés et proposer des représentants au sein des collèges de producteurs des interprofessions fromagères. La commission est composée de 9 à 11 membres et s'assure un lien avec les activités de PSL.



La **Commission « lait de fromageries artisanales »** a tenu sa première séance le 7 mai 2010. Elle a nommé son président en la personne de M. Jean-Luc Bignens. Une délégation de la Commission a rencontré la direction de l'OFAG pour s'informer des intentions de ce dernier concernant l'avenir des contributions pour le soutien au marché (en particulier la prime fromagère et la prime de non-ensilage). Lors de sa séance en juin, elle a initié l'étude de marché « Proval+ » dont le but est d'obtenir une meilleure mise en valeur du lait de fromagerie non transformé en fromage et du lait de centrale. Suite à la modification du Code des obligations en 2006, les sociétés de laiterie et de fromagerie, en tant que sociétés coopératives inscrites au Registre du commerce, ont dû respecter une échéance importante en 2010: mettre à jour leurs statuts en adaptant leur raison sociale et en se donnant les moyens de nommer ou renoncer à un organe de contrôle accrédité. Pour ce faire, Prolait a **mis à jour les statuts-type** proposés à toutes les sociétés.

Afin de renforcer sa communication avec tous les producteurs de lait de sa région et ses partenaires, Prolait a décidé d'imprimer trois fois par an un bulletin d'information « **PROLAIT actualités** ». La 1^{re} édition a été publiée en novembre 2010.

5. Activités des organes de la Fédération

5.1 ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS 2010

La troisième assemblée des délégués de Prolait a eu lieu le 15 avril 2010 à Forel (Lavaux) en présence de 15 présidents de cercles, 113 délégués et de nombreux invités.

Dans son rapport, le président est revenu sur le travail important qu'a fait la Fédération des producteurs suisses de lait (PSL) pour tenter d'endiguer l'augmentation des volumes produits et organiser de manière solidaire la gestion de l'offre. Prolait ne s'est pas ménagée pour fédérer les producteurs autant au niveau régional que national. Force est de constater que les intérêts des transformateurs sont autres : obtenir du lait au meilleur prix en libéralisant le marché sans limite. Cet écart de vue fait courir les producteurs à la catastrophe. La création de l'Interprofession du lait en 2009 est un élément positif pour autant que cette dernière s'engage à stopper l'érosion du prix du lait ; elle doit donc faire encore ses preuves. Du côté des interprofessions fromagères, Le Gruyère tire encore une fois son épingle du jeu ; il dépasse désormais l'Emmentaler en terme de volume annuel de production. Le Vacherin Mont-d'Or a, quant à lui, passé une très bonne saison 2009-2010. En conclusion, le président a mis en évidence la nécessité d'une action solidaire pour régler les problèmes de l'ensemble des producteurs.

Le directeur a relevé que l'année 2009 a laissé un goût amer aux producteurs du fait de la baisse importante du prix du lait de centrale. Force est de constater que le virage pris par notre économie laitière vers un marché libéralisé a été, pour le moins, mal négocié. Grâce à une bonne gestion des quantités et des interprofessions fortes, le prix du lait transformé en fromage a pu être maintenu à un niveau acceptable en Suisse romande.

L'assemblée a accepté plusieurs modifications des statuts. La Commission de recours en matière de gestion des quantités est désormais nommée par l'assemblée des délégués ; MM. Frédéric Brand (président), Daniel Flotron et Pierre-André Hainard ont été confirmés dans leurs fonctions. Le Conseil des présidents de cercles est également compétent pour nommer toute nouvelle commission nécessaire au fonctionnement de Prolait. La cotisation fédérative reste inchangée pour 2011 à 0,2 ct./kg.

5.2 ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS

Suite aux décisions prises par l'Interprofession du lait durant les premiers mois 2010, et face la difficulté de les appliquer, ainsi qu'un manque d'unité des producteurs sur le plan national, le Conseil d'ad-

ministration de Prolait a proposé à ses délégués de créer un fonds d'investissement de 1 ct./kg. Ce fonds doit permettre à Prolait de garantir une unité entre ses producteurs, de se renforcer face aux partenaires du marché et de prendre des mesures régionales pour une meilleure mise en valeur du lait.

Le sujet a fait l'objet d'un large débat lors de l'assemblée extraordinaire des délégués de Prolait qui s'est tenue le 14 juin 2010 à Vuarrens. Les 133 délégués et présidents de cercles présents ont approuvés par 115 voix, 10 oppositions et 8 abstentions la mesure proposée. A noter que ce fonds inclut, pour les producteurs, la contribution de 0,5 ct/kg sollicitée par l'IP lait pour participer au financement du solde manquant de la « Loi chocolatière » qui permet d'éviter le trafic de perfectionnement.

En début d'assemblée, les délégués ont approuvé à l'unanimité la motion des cercles de Morges et de la Vallée qui demande le blocage des montants destinés à l'IP lait dès mai 2010 (fonds IP lait de 0,5 ct/kg). La compétence de son déblocage a été confiée au Conseil des présidents de cercle.

5.3 CONSEIL DES PRÉSIDENTS DE CERCLES

Le Conseil des présidents de cercles (CPC) a été convoqué à cinq reprises en 2010, soit les 26 mars, 29 avril, 28 mai, 27 juillet et 19 novembre. La séance de juillet s'est déroulée aux Cluds (près de Bulle). Suite à l'assemblée des délégués, M. Jean-François Pittet du Solliat a repris la présidence du Cercle de la Vallée, remplaçant M. Jean-Daniel Bally alors que M. Cédric Pittet a remplacé M. Yves Martin à la tête du Cercle d'Yverdon.

Lors de sa séance de mars, le CPC a approuvé le règlement de fonctionnement de la Commission « lait de fromageries artisanales » et a nommé les membres de celle-ci.

Tout au long de l'année, une des préoccupations principales du CPC a été la situation des producteurs de lait de centrale, en particulier du pool Prolait. Il a approuvé les modifications de prises en charge du lait par le pool dès le 1^{er} avril 2010.

En mai, le CPC a approuvé unanimement le principe de la création d'un fonds d'investissement Prolait de 1 ct./kg incluant la contribution de 0,5 ct./kg à l'IP lait. Ce projet a été ensuite présenté à l'assemblée extraordinaire des délégués.

En juillet, le CPC a fait le point de l'actualité des producteurs de lait au niveau national et régional : dépôt de la motion Aebi en juin, problème de l'IP lait pour le dégagement du beurre excédentaire, augmentation du prix du lait du pool dès juillet 2010, état de la gestion

des quantités Prolait, présentation du projet d'étude de marchés. Lors de sa dernière séance annuelle, le CPC a approuvé le budget 2011 de Prolait bouclant avec un déficit de fr. 636'719.- essentiellement lié à l'activité du pool Prolait (à cause de la situation catastrophique du marché du lait de centrale). Ce déficit sera couvert par les réserves. Le CPC a aussi adopté une version révisée du règlement de gestion des quantités valable dès le 1^{er} janvier 2011. Les modifications sont mineures et ont fait l'objet d'un large débat préalable en commission.

5.4 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration (CA), sous la présidence de M. Benjamin Henchoz, s'est réuni à 17 reprises en 2010, dont six séances extraordinaires.

La situation du marché du lait de centrale a mobilisé les membres du CA durant de nombreuses heures de discussions. Il a fallu se positionner sur une participation de Prolait à la bourse du lait (Milchclick.ch), s'adapter aux conditions d'achat du lait des partenaires de Prolait que sont Cremo et ELSA, trouver des solutions pour une meilleure mise en valeur du lait et suivre avec attention l'activité de l'IP lait.

Le CA est intervenu à plusieurs reprises auprès de l'IP lait et de PSL afin de dénoncer la situation de surproduction de lait en Suisse, engendrant des stocks importants de beurre. Force est de constater que ces initiatives indispensables se sont heurtées à des organisations de producteurs divisées au niveau national et n'ont pas pu avoir l'impact souhaité. MM. P. Gfeller et A. Rösti, respectivement président et directeur de PSL, ont été invités à une séance particulière du CA en juin pour faire le point.

En juillet, le CA a approuvé l'adhésion de Prolait à Agridea et le lancement d'un projet d'étude de marché « Proval+ ». M. Jean-Eugène Pasche a annoncé qu'il se retirait du CA avec effet au printemps 2011. Au niveau des bureaux de Prolait, le CA a approuvé le passage au système d'exploitation informatique « Windows 7 » et l'installation de climatiseurs.

Au vu de la situation de la production laitière de la région Prolait, le CA a décidé d'octroyer le 100% des demandes de quantités temporaires aux échéances de septembre, octobre et novembre. Il a approuvé la plupart des demandes de quantités additionnelles.

La famille Boraley de Blonay a été touchée en mars par un terrible incendie où elle a perdu une grande partie de son bétail. Le CA a décidé de compléter le montant de fr. 1'939,50 récolté auprès des délégués lors de l'assemble du 15 avril 2010 et de verser fr. 5'000.- au total.

6. Organes & collaborateurs

6.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Benjamin HENCHOZ, président
André AEBY, vice-président
Marc BENOIT, administrateur
Nicolas HENCHOZ, administrateur
Jean-Eugène PASCHE, administrateur
Didier ROCH, administrateur
Christophe TANNER, administrateur

Eric GLAUSER, cercle du Gros-de-Vaud – Lausanne
Jacques NICOLET, cercle d'Orbe
Cédric PITTET, cercle d'Yverdon (remplace M. Yves Martin)
Jean-François PITTET, cercle de La Vallée (remplace M. Jean-Daniel Bally)
François RAYNAUD, cercle du Pays d'Enhaut
Roger ROD, cercle d'Oron – Mézières
Jean-Maurice VUILLIOMENET, cercle de la Vue-des-Alpes

6.2 PRÉSIDENTS DE CERCLES

MM. Jean-Willy BADOUX, cercle de Combremonts - Moudon
Jean-Bernard CHEVALLEY, cercle du Lavaux
René COTTING, cercle de Payerne – Broye
Charles-André CUSIN, cercle d'Avenches - Broye
Michel DEVANTAY, cercle de Morges
Christian DUVOISIN, cercle de Grandson
Jean-Pierre GFELLER, cercle de la Brévine

6.3 COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE DE GESTION DES QUANTITÉS

MM. Frédéric BRAND, chef du Service de l'agriculture, Morges (président)
Daniel FLOTRON, Forel (Lavaux) (membre, lait de centrale)
Pierre-André HAINARD, Les Bayards (membre, lait de fromagerie)

6.4 COMMISSION « LAIT DE FROMAGERIES ARTISANALES »

- MM. Jean-Luc BIGNENS, Gimel, président, Gruyère
Romane BOTTERON, La Sagne NE, Gruyère
Pierre-André HAINARD, Les Bayards, Gruyère
Jacques NICOLET, Lignerolle, Gruyère
Didier ROCH, Ballens, Gruyère
Olivier TOMBEZ, Moudon, Gruyère
André AEBY, La Brévine, Commission « lait de fromagerie » PSL
Marc BENOIT, Romainmôtier, lait de centrale et CA Prolait
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, Vacherin-Mont-d'Or
Philippe GENILLARD, Les Diablerets, Etivaz
Félix BAERTSCHI, Montet, Maréchal

6.5 COMMISSION DE GESTION

- MM. Philippe JACOT de la Brévine, cercle de la Brévine (membre)
Pierre GUIGNARD de Rances, cercle d'Orbe (membre)
Pierre-Alain STAUFFER de Villiers, cercle de la
Vue-des-Alpes (membre)
Sébastien MASSARD de Châtillens, cercle de Lavaux
(suppléant)
Thierry VOJTASIK de Delley, cercle d'Avenches-Broye
(suppléant)

6.6 DÉLÉGUÉS IPG & IPVMO

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Gruyère

- MM. Romane BOTTERON, La Sagne NE, membre du comité
Didier ROCH, Ballens, membre du comité
Jean-Luc BIGNENS, Gimel
René COTTING, Châtonnaye
Christian DUVOISIN, Giez
Pierre-André HAINARD, Les Bayards
Jacques NICOLET, Lignerolle
Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat
Olivier TOMBEZ, Moudon

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Vacherin Mont d'Or

- MM. Guy DE CHARRIÈRE, Sévery, membre du comité
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, membre du comité
David BACHELARD, Le Lieu
Claude BATAILLARD, Romanel-sur-Morges
Pierre-André PERNOUD, Gollion
Sébastien DEBONNEVILLE, Gimel
Jean-Pierre ROCHAT, Le Lieu

6.7 DIRECTION ET COLLABORATEURS

- MM. Eric JORDAN, directeur
Daniel GEISER, directeur adjoint
- Mmes Anne-Marie STRAUSS, secrétariat de la gestion
des quantités
Juliane THONNEY, apprentie employée de commerce
Floriane VIQUERAT, secrétariat général & achat du lait
- MM. Blaise DECRAUZAT, responsable achat lait
Denis MORET, responsable financier
- Siège Prolait – Fédération Laitière
Route de Lausanne 23
1400 Yverdon-les-Bains
Téléphone : 024 424 20 10
Fax : 024 424 20 19
Courriel : info@prolait.ch
Site internet : www.prolait.ch

IMPRESSUM

Rédaction

Prolait fédération laitière

Mise en page

Denis Hauswirth

Impression

Imprimerie Nouvelle
1110 Morges